

## Parcoursup 2019 : 6,9 millions de vœux confirmés dont 34 % en licence, plus de reprises d'études

Paris - Publié le jeudi 18 avril 2019 à 19 h 03 - Actualité n° 145416

Les candidats sur Parcoursup ont formulé et confirmé 6,9 millions de vœux, annonce le [Mesri](#) le 18/04/2019. Il s'agit des premiers chiffres communiqués sur la procédure Parcoursup 2019. Le ministère s'appuie pour cela sur une note de son service statistique publiée le même jour sur les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée 2019. En 2018, le Mesri avait annoncé 6,3 millions de vœux.

D'après cette note, 651 000 lycéens scolarisés en France se sont inscrits sur Parcoursup en 2019, soit autant qu'en 2018, et 96,3 % d'entre eux ont confirmé au moins un vœu, contre 94,6 % en 2018 (+1,7 point).

Cette évolution intervient dans un contexte d'extension de l'offre de formation, en particulier aux [Ifsi](#) (Institut de formation en soins infirmiers), et de nouvelles possibilités de faire des vœux multiples. Ainsi, la procédure « totalise 8,6 millions de vœux si l'on y ajoute les sous-vœux, dont 1,5 million uniquement pour les Ifsi », ajoute-t-il.

Le Mesri fait remarquer que les demandes de réorientation des étudiants ont été plus nombreuses, de même que les candidats en reprise d'études. « Parmi les 125 092 candidats qui ne sont ni lycéens préparant un baccalauréat français ni étudiants en réorientation, 109 224 candidats en reprise d'études ont confirmé un ou plusieurs vœux ».

Un public nouveau qui « témoigne de l'attractivité des formations du supérieur et appelle des réponses spécifiques », ajoute le Mesri qui dit travailler avec le ministère du travail « pour mettre au profit de ces candidats l'ensemble des possibilités qui peuvent leur être offertes ».

En moyenne, la liste de vœux se compose à 34 % de vœux en licence, à 31 % en BTS, à 13 % en [DUT](#) et 7 % en [CPGE](#). Une hiérarchie qui « n'a pas été modifiée par l'élargissement des formations ouvertes sur Parcoursup, si ce n'est la place nouvelle occupée par les filières sanitaires et sociales », note le [Sies](#). En effet, les Ifsi, avec 9,6 % des vœux confirmés, sont la formation la plus demandée sur Parcoursup, suivie par la licence de droit (4,6 % des vœux), et la [Paces](#) (3,3 % des vœux).

Les candidats inscrits sur Parcoursup avaient jusqu'au 03/04 à 23 h 59 pour confirmer leurs

vœux. « Depuis le 05/04, les formations ont ainsi pu engager l'examen des vœux, préalable à la phase d'admission qui débutera le 15/05/2019 », indique le Mesri.

---

## Le nombre de vœux confirmés dépend de la série du bac

En moyenne, un candidat a confirmé 9,0 vœux. Hors formations sanitaires et sociales nouvelles en 2019, ce nombre moyen est ramené à 8,1. En 2018, les lycéens avaient exprimé 7,4 vœux.

Des différences existent entre séries du baccalauréat :

- chez les lycéens de terminale professionnelle, ce taux est toujours le plus faible, bien qu'en augmentation (6,7 vœux, +1,2 par rapport à 2018 et + 0,3 hors extension des nouvelles formations) ;
- chez les lycéens des séries technologiques, la hausse est importante (10,0 vœux, +2,3, +0,7 hors extension) ;
- chez l'ensemble des candidats de terminale générale, il est de 9,2 vœux,
  - parmi eux, chez les terminales scientifiques, il augmente aussi (10,0 vœux, +1,5, +0,8 hors extension). « Pour ces derniers, si on prend en compte tous les établissements accessibles par concours et confirmés par les candidats, le nombre moyen de vœux s'établit alors à 11,8 », ajoute la note.

Deux tiers des candidats ont fait au moins un vœu hors de leur académie de baccalauréat, soit 3 points de plus qu'en 2018.

« Mais les souhaits de mobilité concernent toujours plus les lycéens généraux (73 %) que ceux des lycéens technologiques (62 %) et professionnels (48 %) », et « concernent davantage les élèves non boursiers (68 %) que les boursiers (58 %). »

Par ailleurs, le Mesri indique que 219 331 candidats ont indiqué envisager d'autres projets (études ou professionnels) pour la rentrée prochaine. Une possibilité mise en place par la plateforme cette année « afin de rendre plus fluide le processus d'admission et de mieux cerner les aspirations des jeunes ».

## La licence, filière demandée par le plus de candidats

La licence est la filière de formation demandée par le plus grand nombre de candidats, selon la note du Sies. Si 68 % des candidats ont confirmé au moins une licence dans leur liste de vœux, cette part descend à 50 % pour les candidats ayant fait aussi un vœu en BTS. À l'inverse, elle atteint 87 % pour les candidats ayant fait aussi un vœu en [CPGE](#).

Le Sies note une certaine complémentarité entre les vœux en Paces et en DE sanitaire et social : plus d'un candidat sur cinq ayant confirmé un vœu en Paces choisit aussi une formation sanitaire et sociale, pour l'essentiel en IFSI.

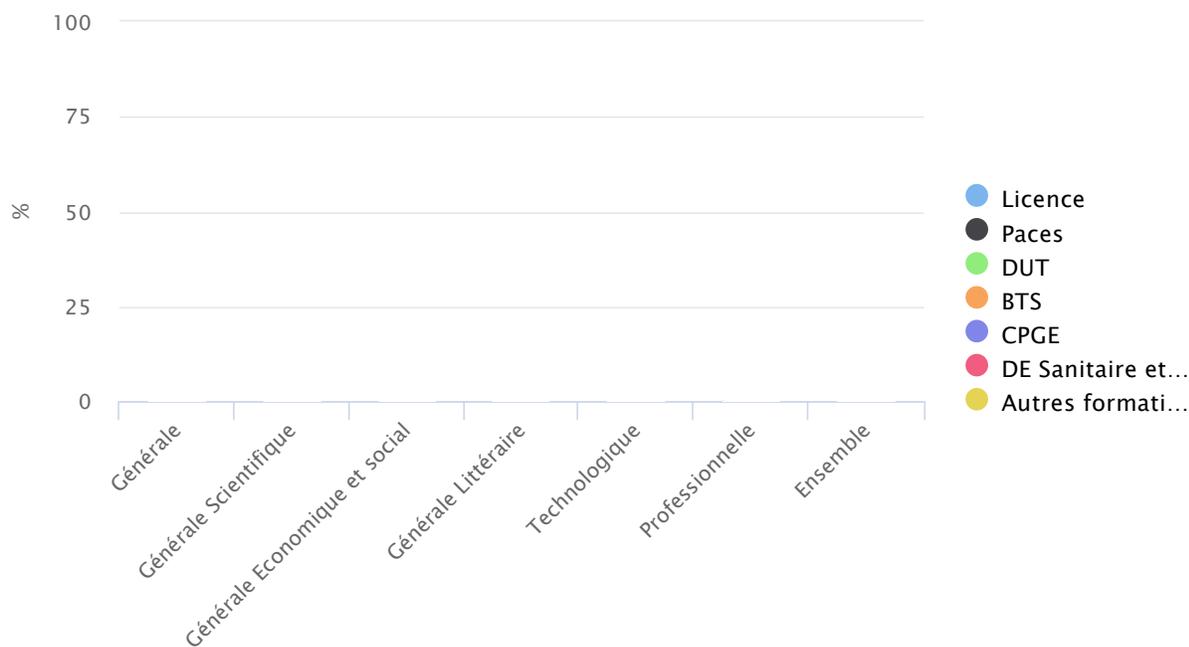
Si le nombre de vœux en licence a rodit enregistre une progression particulièrement élevée (+25 % par rapport à 2018 contre +14 % pour l'ensemble des licences), la répartition des vœux entre mentions de licence est globalement peu modifiée.

- Avec 256 000 vœux, le droit représente ainsi 16 % des vœux en licence en 2019 (+1,5 point),

- suivi des Staps (8 %, inchangé)
- et d'économie-gestion (7 %, -0,5 point).
- la Paces recueille 187 000 vœux cette année (+7 % par rapport à 2018).

## Parcoursup 2019 : choix de filières de formation des candidats selon la classe de terminale

Répartition du choix de filières de formation par les candidats sur Parcoursup, en fonction de leur série de terminale



Sources : Sies <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid141157/parcoursup-les-vœux-d-orientation-des-lyceens-pour-la-rentree-2019.html>

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »